



Pas encore adhérent-e ? Optez pour l'adhésion anticipée !

Adhérent-e dès maintenant mais prélevé-e après la rentrée ? C'est possible.

Être adhérent-e dès maintenant, c'est bénéficier dès aujourd'hui (et pour toute l'année scolaire 2022/2023) de tous les services d'un syndicat utile.

Pour adhérer c'est [ICI](#)

[J'adhère](#)



Tout savoir sur nos stages thématiques et vous inscrire

02/06/2022 : « Stage spécial AESH » : inscriptions par mail à 67@se-uns67.org

16/06/2022 « Agir sur le stress par l'association "Parlons travail" "COMPLET

[Suivez nos propositions de stages tout au long de l'année](#)



Mouvement 2022 URGENCE (c'est pour demain) : derniers appels à candidatures pour les postes à profil

Le 9 mai est arrivée une liste de postes à profil pour lesquels la candidature doit parvenir à votre IEN pour le 13 mai.

[Les postes à profil non encore pourvus...](#)



Mouvement 2022 : dernier jour pour vérifier vos vœux !

Vous devez vérifier votre barème pour chaque vœu. En effet, certaines bonifications ne s'appliquent qu'à un ou plusieurs vœux (rapprochement de conjoint, réitération de la demande, etc.).

Vous avez jusqu'au 12 mai pour faire remonter les erreurs (à mouvement.1d67@ac-strasbourg.fr ET 67@se-uns67.org) !

En cas de doute, adressez-vous aux spécialistes du SE-Unsa !

[Décrypter l'accusé de réception ?](#)



Disponibilité ou temps partiel : les réponses non encore apportées devraient l'être fin mai

Nous avons rencontré M. LADAIQUE (Inspecteur Adjoint de l'Inspecteur d'Académie) qui nous a informés que les décisions seraient notifiées fin mai.

Si vous recevez (ou avez reçu) un refus de disponibilité ou de temps partiel et même si ce refus ne concerne que la quotité demandée, plusieurs recours sont envisageables dont la saisine de la CAPD qui peut être faite en même temps qu'un recours gracieux, ce que nous vous conseillons.

[Les différents recours et comment les introduire](#)



Evaluation des écoles pour la rentrée 2022 : du travail supplémentaire ? Quel cadre ?

Après l'expérimentation d'un projet de cadre d'évaluation dans une centaine d'écoles primaires, le Conseil d'évaluation de l'École (CEE) vient de publier un cadre d'évaluation pour le 1er degré.

Celui-ci sera applicable à partir de la rentrée scolaire 2022. Le SE-Unsa vous présente les principales informations à retenir.

[En savoir plus et télécharger les documents](#)



REP+ et jours de pondération : la non réponse du Dasen

A la question pourtant simple du SE-Unsa sur les 18 demi-journées d'allègement de service devant élèves en compensation des temps de concertation, d'entretiens suite à visite, de formations supplémentaires, etc., la réponse du Dasen semble simplement « simpliste » ...

[Lire la suite et la non-réponse du Dasen](#)



Personnel en situation de handicap : solliciter le correspondant handicap

Si la circulaire du 17 mars 2022 relative à la mise en place de la fonction de référent handicap dans la Fonction Publique d'état précise le rôle des référents handicap, une fonction similaire existe déjà, depuis 1994, dans l'Éducation nationale : le correspondant handicap des personnels.

[Toutes les infos...](#)

Direction et fonctionnement de l'école

Décharges des écoles de 1 à 3 classes : le compte n'est pas bon Monsieur l'Inspecteur d'Académie !

Les décharges statutaires de direction des écoles de 1 à 3 classes sont clairement établies. Grâce aux nombreuses interventions du SE-Unsa 67 lors des CTSD et CDEN, au fil du temps des moyens ont été attribués pour assurer celles-ci.

Force est de constater que ces moyens sont détournés vers d'autres missions afin de pallier au manque cruel de remplaçants.

Le SE-Unsa 67 a interpellé l'Inspecteur d'Académie à ce sujet pour lui rappeler la législation en vigueur et exiger le strict respect de celle-ci et des engagements pris lors des instances.

[Lire la suite...](#)

Le syndicat utile

Aides spécifiques : le point interministériel du 1er trimestre 2022

L'action sociale interministérielle (ASI) désigne l'ensemble des aides de l'État en faveur de ses personnels et de leur famille. Pour le SE-Unsa, faire un point régulier sur les évolutions de ces aides est essentiel pour que d'une part, chaque personnel puisse comprendre et connaître ses droits et, d'autre part, les exigences portées pour la profession soient toujours au plus près des besoins.

[En savoir plus...](#)



Disponibilité : je fais valoir mes droits à avancement et à promotion

Pendant une période de disponibilité, il est possible de bénéficier d'un maintien de ses droits à avancement et à promotion. Le nouvel échelon, et éventuellement le nouveau grade (hors-classe ou classe exceptionnelle), sera pris en compte dès le retour de disponibilité.

« Possible » car selon les types de disponibilité, les conditions à respecter et démarches à effectuer ne sont pas les mêmes. Alors vigilance !

[Plus de détails...](#)

Infos Carrière

Circulaires académiques et départementales : en ce moment...

01/06 : CAFIPEMF (déclaration de son intention de candidature auprès de son IEN préalable à l'inscription : *suite à la demande du SE-Unsa 67, la période de déclaration auprès de son IEN a été étendue à toute la période d'inscription !*

27/05 : INEAT-EXEAT R2022

[Toutes les circulaires de l'année 2021-2022](#)

Le syndicat utile



Suivez-nous !



se-uns67.net

[Désabonnement](#)